COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE 17-12-1993
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: Y.D./ 5198003 / Dossier pédagogique 951

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : STAGE-FORMATION PRATIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU - NIVEAU 1
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 780203U31C2

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
RUE DE VALENCIENNES,58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Lad[illegible]

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Mme Wilkin (tél:02/238.86.43)

951 u

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - STAGE - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau :

Communauté française	libre confessionnel
X Provincial et communal	non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
Route de Valenciennes, 58
7301 HORNU

n° matricule : 5.198.003
n° de téléphone : 065/78.59.41

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 780203131 C 2

STAGE – FORMATION PRATIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU – NIVEAU 1

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de 1 page.

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation.

Enseignement supérieur de type court :
catégorie : Technique

6. Programme du stage :

6.1. pour les étudiants : repris en annexe n°3 de 1 page.

6.2. pour le personnel chargé de l'encadrement :

repris en annexe n°4 de 1 page.

7. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de 1 page.

8. Profil du(des) chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 de 1 page.

9. Horaire de l' unité de formation :

9.1. Etudiant : 160 périodes

9.2. Encadrement : 8 périodes par élève

---

10. Date de la proposition du P.O.: le ~~14 Octobre~~ 1993.

Transmis par le réseau : le .....

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F.
Représentant du P.O. subventionné.

Le Directeur Général a.l.

J. FALCINELLI.

Le Directeur

H. CAUDRON

---

11. Observation du service d'inspection Aucune.

Date : 08/12/93

Signature :

J. LISON
INSPECTRICE

---

12. DECISION : - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision :

Date : 13 DEC. 1993

Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

Annexe 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

A. Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

B. Finalités particulières de l'U.F.

Le but de cette unité de formation est bien évidemment de mettre en pratique l'ensemble des capacités acquises au cours des unités de formation théoriques.

Chacune des activités proposées aux stagiaires portera sur un aspect bien déterminé de la profession (montage, démontage, répétition et représentation d'un spectacle).

Néanmoins, avant d'aborder le stage d'une manière active, les stagiaires visionneront quelques spectacles et en discuteront avec le formateur.

Annexe 2

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admis dans cette unité de formation, le candidat devra être régulièrement inscrit dans l'une, au moins, des unités de formation:

- Formation culturelle et sociale du régisseur de plateau

- Formation technique, théorique du régisseur de plateau niveau 1

Annexe 3

REGROUPEMENTS - DEDOUBLEMENTS

Les groupes de stagiaires seront formés en fonction de l'ampleur du spectacle qu'ils seront amenés à couvrir mais en règle générale, on veillera à ne pas mettre plus de quatre stagiaires pour un même spectacle.

Annexe 4

FORMATION PRATIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU - NIVEAU 1

PROGRAMME.

Le stage comprendra nécessairement:

- une première partie consacrée à visionner des spectacles en Communauté Française avec discussion critique entre stagiaires et formateur.

- une seconde partie active pendant laquelle les stagiaires participeront aux montage, démontage, répétitions et représentations d'un ou de plusieurs spectacles suivant l'ampleur.

Au cours de cette seconde partie, formateur, personnes responsables et stagiaires se réuniront régulièrement sur le lieu du spectacle afin de déterminer l'évolution des tâches, d'en faire l'évaluation et d'assurer les remédiations nécessaires à la poursuite du stage.

A la fin de la période de stage, le stagiaire sera capable d'assister le régisseur général et d'assumer, d'un manière autonome alors, une conduite d'éclairage de spectacles à la console.

Annexe 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Il sera remis à chaque stagiaire un carnet de stage où seront retranscrites les activités effectuées. Il sera visé régulièrement par le formateur-expert.

L'évaluation du stage se fera sur base:

- du carnet de stage.

- des rapports de visite du formateur-expert qui aura la responsabilité de cette unité de formation.

- des rapports des personnes qui ont la responsabilité du ou des spectacles couverts (metteur en scène, assistant, régisseur, scénographe, machiniste, électricien ....)

Les rapports mettront en évidence non seulement les qualités techniques des stagiaires mais également leur qualités humaines et sociales et préciseront les facultés d'adaptation, de mobilité et de créativité dont ils ont fait preuve sur le ou les lieux de stage.

Annexe 6

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Un expert : régisseur de plateau depuis au moins 5 ans pouvant justifier une expérience à la fois en salle fixe et en tournée.